Ordonnance collective

TITRE :	B-1.01 Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques B) Effectuer une culture de selles, une recherche de toxine C. difficile et/ou une recherche virale		
NUMÉRO :	OC-CSSSM-INF-29 B		
PROTOCOLE OU RÈGLES D'UTILISATION EN RÉFÉRENCE :		**ENTRÉE EN VIGUEUR LE :**	**RÉVISION LE:**
		2007-01-19	2011-06-15
PROFESSIONNELS AUTORISÉS :	Infirmiers et infirmières en CHSLD, CH et UCDG du CSSSM		
CLIENTÈLE VISÉE :	Usager hospitalisé en Médecine - chirurgie (6e étage), à l'UCDG et les résidants du CHSLD		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES:	▪ Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique. ▪ Exercer une surveillance clinique de la condition de la personne dont l'état de santé présente des risques, incluant le monitorage et les ajustements du PTI. ▪ Effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexe. ▪ Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance.		

1. Indications :

- Usager ou résidant présentant une apparition soudaine d'au moins deux accès de vomissements ou de diarrhée au cours d'une période de 24 heures, accompagnés soit de fièvre, nausées, douleur ou crampes abdominales, ou céphalée, et en l'absence d'une autre cause apparente (ex. : laxatifs, médicaments).
- Lorsqu'un usager ou un résidant présente ≥ trois selles liquides molles par 24 heures.

2. Contre-indications :

Aucune.

3. Conditions d'initiation :

Examiner et éliminer tout autre facteur causal de la diarrhée.

4. INTENTIONS THÉRAPEUTIQUES :

- Initier l'investigation microbiologique de la personne symptomatique.
- Initier la prise en charge de la personne présentant des symptômes de gastroentérite.

5. LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN

6. DIRECTIVES / RÉFÉRENCE AUX OUTILS CLINIQUES

- Référer à la méthode de soins « Prélèvement de selles ».
- Procéder à des prélèvements de selles en prévision d'effectuer une culture chez les premiers cinq usagers symptomatiques afin d'éliminer la possibilité d'une origine bactérienne.
- Procéder à des prélèvements de selles en prévision d'effectuer une recherche de toxine C. difficile chez tous les usagers symptomatiques.
- Lorsqu'une éclosion d'origine virale est soupçonnée, prélever 5 à 10 échantillons provenant d'usagers distincts symptomatiques depuis moins de 48 heures après validation avec la conseillère en PCI ou avec la coordonnatrice d'activités.

7. SOURCES :

Mesures de contrôle et prévention des éclosions de cas de gastroentérite infectieuse d'allure virale (Norovirus) à l'intention des établissements de soins. Avis scientifique, CINQ (juin 2005), INSPQ, 2006.

Approbation :	**Signature :**	**Date :**
Président du CMDP : Dr Yves Arcand		
Chef du département de pharmacie : Armelle Apter, ph.		
DSI ou autres		12-03-19
Révision:	**Signature :**	**Date :**
Président du CMDP : Dr Yves Arcand	Yves Arcand	2012-03-15
Chef du département de pharmacie : Armelle Apter, ph.		
DSI ou autres		